



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Note verbale datée du 29 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de la République dominicaine concernant l'exposé annuel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), qui a été présenté le 29 avril 2020 (voir annexe), et vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 29 avril 2020 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Mission  
permanente de la République dominicaine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1540 (2004) présenté le 29 avril 2020**

La République dominicaine tient à remercier Dian Triansyah Djani, de l'Indonésie, pour son exposé et pour l'excellent travail qu'il accomplit en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous saluons également le travail réalisé par les délégations du Royaume-Uni et de l'Indonésie, respectivement pour préparer et faciliter l'adoption du programme de travail pour 2020.

Nous nous félicitons de tous les efforts déployés par le Comité en vue de l'application intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) par les États Membres, des activités menées à cette fin tout au long de l'année et des progrès qui en découlent, notamment le fait qu'à ce jour, 184 pays ont déjà présenté leur rapport initial sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre pour se conformer aux dispositions énoncées dans la résolution. La République dominicaine salue l'engagement des États, qui ont réalisé des progrès considérables à cet égard.

La résolution 1540 (2004) est une pierre angulaire du régime international de non-prolifération visant à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, et sa mise en œuvre intégrale et effective est chaque jour plus pertinente, sachant que les armes de destruction massive et leurs vecteurs continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales des menaces graves qui évoluent sans cesse.

L'utilisation d'armes chimiques en Iraq et en Europe, les nombreux cas d'utilisation de ces armes en Syrie, qui ont été confirmés par des rapports de la mission d'enquête, du Mécanisme d'enquête conjoint et, récemment, par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que la mise en œuvre et le renforcement continus des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord, mettent en lumière les défis colossaux auxquels le régime de non-prolifération fait face, qui exigent une réponse unie et urgente de la communauté internationale.

Il est en outre demandé à tous les États Membres de s'engager pleinement dans cette voie et de redoubler d'efforts pour renforcer les contrôles afin de garantir que des acteurs non étatiques, notamment des terroristes, ne puissent pas acquérir, mettre au point ou utiliser des armes de destruction massive ou leurs vecteurs. Pour atteindre cet objectif global, l'assistance et la coopération entre les États et les organisations internationales et régionales sont cruciales. Le régime de non-prolifération offre une plateforme pour le renforcement des capacités des États et l'échange d'informations, et permet à ceux-ci de découvrir de meilleures pratiques en vue de se conformer aux obligations qui leur incombent au titre de la résolution.

À cet égard, nous reconnaissons les efforts déployés par le Comité et son groupe d'experts pour fournir l'assistance technique demandée et pour coordonner la fourniture de cette assistance entre les États donateurs et les États bénéficiaires, en tenant compte des besoins spécifiques de ces derniers.

Malgré les importants progrès réalisés, la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) est une tâche de longue haleine qui nécessite des efforts

coordonnés entre les États, les organisations et la société civile aux niveaux national, régional et international.

Dans la perspective de l'examen complet, nous encourageons les États à présenter leurs rapports initiaux et à élaborer des plans d'action nationaux volontaires sur la mise en œuvre de la résolution, et à désigner un point de contact national pour la résolution. De même, nous encourageons les pays concernés à fournir un complément d'information sur les nouvelles mesures qu'ils ont adoptées depuis leur dernier rapport, ce qui aidera le Comité à préparer l'examen complet.

À cet égard, nous soulignons l'important travail réalisé par le groupe d'experts pour préparer l'examen complet, compte tenu, notamment, de la complexité des circonstances actuelles, en raison de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Sur un autre sujet, et comme l'a indiqué le Président dans son exposé, la République dominicaine et le Panama ont réalisé un examen entre pairs afin de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#), en analysant des aspects tels que la législation nationale et internationale, le commerce stratégique, la sécurité du transport et de la manutention, et les risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs. Nous invitons les autres États à se livrer à ce type d'exercice conjoint.

L'examen en question, qui a été mené du 26 au 29 mars 2019 en République dominicaine et du 9 au 12 avril 2019 au Panama, a vu la participation de fonctionnaires d'organismes compétents et a donné lieu à la présentation d'un rapport consolidé au Comité. Nous exprimons notre profonde gratitude au groupe d'experts du Comité, aux experts du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains et au Gouvernement du Canada pour le soutien et l'assistance fournis dans la planification et la réalisation de cet exercice.

Pour conclure, nous réaffirmons notre engagement ferme et inébranlable en faveur du régime de non-prolifération, pour prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, notamment des terroristes. La République dominicaine continuera de travailler sans relâche pour améliorer ses pratiques en vue de la mise en œuvre pleine et effective de la résolution [1540 \(2004\)](#) à tous les niveaux.